

TPI OUI, SIDA NON !

Ouaté, le récent périple africain de Lionel Jospin, de Rabat à Bamako, n'a pas permis de discerner le nouveau cap de la politique franco-africaine ; et la réforme du système de Coopération, promise pour le 14 janvier, pourrait rester bien timide. Bref, en ces deux domaines, le chef du gouvernement risque de se montrer Normand. Ne pas couper le beurre. Pt'êtr' ben qu'oui, pt'êtr' ben qu'non...

Nous le déplorerions. Sans exclure quelque bonne surprise.

Mais il est deux questions où tergiverser serait impardonnable, où, sans attendre 55 ans comme pour le procès Papon, l'histoire jugera le gouvernement Jospin - de ce qu'il aura fait ou omis de faire.

Commençons par le moins malaisé. L'aide publique au développement est en pleine crise ; l'aide française en particulier, incohérente, contre-productive et gaspillée. Déjà plus de 20 millions d'Africains, au sud du Sahara, sont touchés par le rétrovirus du sida. Ils sont condamnés à brève échéance, faute d'un traitement qu'aujourd'hui ils ne peuvent se payer. La prévention demeurant tragiquement insuffisante, des dizaines de millions d'autres prendront le même chemin.

Il est temps d'enrayer cet holocauste. C'est possible si on y « met le paquet ». Tandis que la France, en Afrique, oscille entre nuire et aider, tandis que son image ne cesse encore de se dégrader, quelle opportunité de rebondir ! Si la France prenait, avec ses partenaires européens, la tête d'une campagne résolue pour bloquer ce fléau, pour généraliser les moyens de la prévention et du soin - par l'abaissement drastique de leurs coûts -, beaucoup se reprendraient à espérer que le meilleur, chez nous, peut éloigner le pire.

Le pire, on y patauge avec l'attitude française face aux TPI, les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, et au projet de CCI - Cour criminelle internationale (cf. Billets n° 53). Lionel Jospin a du mal à ne pas couvrir les complaisances de François Mitterrand envers l'akazu, le clan génocidaire rwandais, et le veto de Jacques Chirac aux raids aériens qui auraient pu stopper le massacre de Srebrenica. Il a du mal à ne pas couvrir les officiers français qui, au Rwanda et en Bosnie, tantôt ont obéi aux ordres présidentiels, tantôt les ont excédés, par sympathie pour des collègues locaux, purificateurs ethniques ou génociteurs.

Plus que jamais, c'est le moment du devoir d'inventaire. Quoi qu'il en coûte, Lionel Jospin doit refuser cette « couverture ». Sauf à assumer - en plein procès Papon - une guerre ignominieuse contre les premiers et frêles instruments de sanction du génocide et des crimes contre l'humanité. De quoi ruiner totalement son crédit politique.

SALVES

Ne laissons pas sombrer le Rwanda

La guerre fait rage au Nord et à l'Ouest du Rwanda. Reconstitués dans les zones peu contrôlées de l'Est du Zaïre, les résidus des milices et de l'armée qui commirent le génocide de 1994 rassemblent plus de 30 000 hommes. Réarmés. Par qui ? La filière soudanaise, nous dit-on. Cette filière, on le sait, est branchée depuis 5 ans sur les réseaux francoafricains qui, de 1993 à mai 1997, concoctèrent une alliance Paris-Kinshasa-Khartoum¹. Il est probable que certaines franges de l'Internationale démocrate-chrétienne (IDC), qui n'ont jamais renoncé à soutenir le *Hutu power*, favorisent cette résurgence - présentée comme une « force de libération ».

Celle-ci a repris son « travail » (au sens *interahamwe* du terme) : précédée de tracts génocidaires, elle vient par exemple de massacrer plus d'un millier de réfugiés tutsis congolais au camp de Mudende, dans la nuit du 11 décembre. Il est peut-être temps encore de rappeler aux apprentis-sorciers des guerres ethniques que réarmer un groupe d'hommes qui n'a jamais renié son idéologie d'extermination, c'est ouvrir la porte d'un nouveau génocide. Si certains à l'Élysée ne veulent pas le savoir, la cohabitation n'exige quand même pas de Matignon qu'il abonde en ce sens.

Certes, on continue un peu partout d'instruire le procès du régime de Kigali. À l'étranger, mais aussi dans le pays, dans une presse très critique, et jusqu'au sein du Front patriotique rwandais. (FPR). Deux cibles : la corruption d'une partie des milieux dirigeants, et les exactions de l'armée. Même si l'on ne voit guère d'alternative politique tant que les sirènes négationnistes captiveront la majorité des opposants hutus, les dérives dénoncées pourraient effectivement, si elles s'installaient, saper les fondements d'un État à peine réémergent.

Mais c'est justement au moment où d'importants correctifs semblent être pris (mise à l'écart du préfet de Kigali, le major Rose, importantes mutations dans l'armée, condamnations d'officiers responsables de massacres) que le ressac des forces génocidaires risque de relancer les extrémistes de la répression.

Dans le même temps, l'État rwandais doit gérer une situation financière d'autant plus impossible qu'elle supporte la facture militaire du régime précédent et les décaissements opérés par le *Hutu power* dans les banques occidentales jusqu'à 6 mois après le début du génocide (cf. *Billets* n° 40 et 44). Un incroyable manque de moyens² plombe une situation politique terrifiante, au sens littéral (l'omniprésence des effets du génocide, la rémanence des pulsions génocidaires).

S'ajoutent les problèmes posés par le retour massif des réfugiés, par les orphelins, les veuves du génocide, le Sida (30 % de séropositifs chez les citadins de 26 à 40 ans), la surpopulation, les ravages de la guerre. N'en jetez plus, voudrait-on crier, tandis que les « démons » reviennent avec la bénédiction de tant de « bonnes âmes », trop et si peu chrétiennes.

Plutôt que de faire replonger ce pays dans l'enfer, coulé sous les feux croisés d'une guerre franco-américaine par procuration, n'est-il pas temps de prendre la mesure politique, au sens fort, de ce qui s'annonce ?

1. Cf. le *Dossier noir* n° 9, *France-Zaïre-Congo. Échec aux mercenaires*, L'Harmattan, 1997 (p. 59-62). Disponible à *Survie* (60 F, port inclus).

2. Les organisations internationales et les ONG n'en manquent pas, mais leur manne fonctionne pratiquement en circuit fermé : il ne reste pas de quoi faire tourner un État.

« Amis du Congo »

Le 4 décembre s'est réunie à Bruxelles la conférence dite des « Amis du Congo » [Kinshasa], rassemblant 17 pays et 9 organisations internationales au chevet financier de ce grand pays troublé.

Rarement le terme « ami » aura été aussi polysémique. Si tous s'accordent sur le fait que le fonctionnement du nouveau Congo reste chaotique plus de 6 mois après l'entrée de Kabila à Kinshasa, les avis divergent sur le sens et le pronostic de l'évolution - étant entendu que Mobutu a lui-même laissé une bonne dose de chaos.

Certains sont définitivement pessimistes, au regard des luttes de factions dans l'armée, de l'interdiction des partis, de la répression de militants des droits de l'homme et surtout de l'obstruction de l'enquête sur les massacres de réfugiés.

D'autres estiment positive la mise à l'écart du chef militaire Masasu Nindanga, incontrôlable, espèrent une décantation de l'armée, et jugent plutôt compétents le duo ministériel venu à Bruxelles représenter le Congo : le financier Mawapanga et le diplomate Karaha. Comme le ministre de la Santé Sondji.

En tout état de cause, l'accord fut assez général pour ne pas jouer la politique du pire et débloquent l'aide européenne disponible (77 millions d'écus) dans des actions sanitaires et de réfection routière. Un fonds fiduciaire (*trustfund*) va être créé pour aider à reconstruire le pays. Bien sûr, les contributions et déboursments dépendront du sens de l'évolution - des « signaux » de bonne volonté, comme en réclament les ONG du Réseau Europe-Congo.

Mais la grande surprise a été la position française. Chacun attendait de Paris un blocage d'autant plus net que Kinshasa venait d'expulser le second de l'ambassade de France, Éric Lubin (qui, il est vrai, se signala jusqu'en avril 1997 par sa ferveur mobutiste), et menaçait de quitter la Francophonie.

Cette atmosphère hostile se dissipait dans la journée au profit d'une réconciliation enthousiaste : « *Nous sommes à un tournant décisif dans les relations entre la France et le Congo. Nous avons fait table rase du passé et nous partons sur de nouvelles bases* », déclarait un proche de Kabila. Et le ministre Mawapanga de se réjouir : « *La France a toujours été une amie du Congo. Nous sommes très contents de la France* ».

Voilà donc la France intronisée éternelle « amie du Congo ». Il est difficile d'imaginer qu'un revirement si subit soit dénué d'arrière-pensées, que l'on peut imaginer stratégiques et minières.

Ni qu'il soit assuré et durable. Le 5 décembre, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) signalait que des mobutistes, en Belgique... et en France, échafaudaient des plans de reconquête à l'aide de mercenaires (*La Libre Belgique*, 04 & 05/12/1997).

Richard vs Arbour

Nous avons parlé (Éditorial) et nous reparlerons (À fleur de presse) du conflit si décisif entre l'exécutif français et le concept même d'une sanction internationale des crimes contre l'humanité. Mais il n'est pas inutile de rappeler l'histoire de son exaspération récente.

Au départ, il y a le refus de l'Élysée de laisser les officiers français aller témoigner à La Haye devant le TPIY (TPI pour l'ex-Yougoslavie). Le mode de questionnement laisse craindre qu'ils n'y soient obligés d'admettre les compromissions françaises avec le tandem bosno-serbe Karadzic-Mladic, ordonnateur de la « purification ethnique » : compromission de hauts gradés coiffés du béret bleu de l'ONU¹, parfois outrageusement pro-serbes ; compromission du président Chirac lui-même, qui eut le tort de passer avec l'infamie un accord de non-intervention aérienne, en contrepartie de la libération de deux pilotes français. L'application de cet accord (négocié par l'inoxydable Jean-Charles Marchiani) scella le sort des habitants de Srebrenica (cf. *Billets* n° 30 et 44).

Surtout, à voir fonctionner le TPIY, l'état-major français redoute l'insupportable : la convocation à Arusha et le questionnement fouillé, par le TPIR (TPI pour le Rwanda), des officiers français qui opérèrent au Rwanda de 1990 à 1994 - sans même l'excuse d'un mandat de l'ONU². La boîte de Pandore...

Alors, Alain Richard sort le grand jeu, ciblé sur le seul TPIY : comment la communauté internationale peut-elle livrer à une « justice-spectacle » les vaillants humanitaro-militaires qui, à son appel, ont exposé leur vie pour secourir les populations yougoslaves ? Il omet de préciser que les officiers des autres nations engagées sont venus sans problème témoigner à la barre. Et il en profite pour opposer une chicane au zèle du TPIY : les officiers français ne témoigneront que sur la base d'une procédure écrite, permettant d'étudier les questions à la loupe. Un précédent qui serait bien utile face aux convocations du TPIR...

Mais le procureur des TPI, Louise Arbour, se fâche. Pour mieux pointer les compromissions françaises, elle fait remarquer que, dans le secteur bosno-serbe sous contrôle français, « *se trouvent beaucoup de criminels de guerre, et ils s'y sentent en sécurité absolue* ». L'affront ! Et l'occasion pour Hubert Védrine de relayer son collègue Richard : « *les autorités françaises ont été profondément choquées* ». On joue une autre version du courage outragé, en refoulant cette fois l'origine trop suspecte de la discorde : le refus de témoigner à la barre.

Il ne reste plus à Lionel Jospin qu'à reprendre le « *Shocking !* » pour, croit-on à Paris, boucler cette partie de poker menteur. Mais ce verrouillage est illusoire, il est même aussi dangereux qu'un couvercle mal fermé de cocotte-minute. Car la vérité des faits demeure, elle se fait jour de tous côtés. Est-ce le procès Papon ? La presse secoue la raison d'État. Le scandale des positions françaises, face aux TPI et au projet de Cour criminelle internationale, sort des cercles d'initiés.

À part ça, Chirac et Jospin ont demandé à Robert Badinter de préparer une grande cérémonie pour célébrer le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (*Le Canard enchaîné*, 17/12/1997). Ô mânes de René Cassin !

1. « *Des officiers français entretenaient des contacts quotidiens avec des responsables qui ordonnaient parallèlement les carnages qui ont ensanglanté l'ex-Yougoslavie* » (*Le Monde*, 18/12/1997).

2. Du moins jusqu'à l'opération Turquoise (06/1994).

Jospin bénit

Faut-il s'attarder sur le bref voyage africain de Lionel Jospin, limé par la cohabitation ? Il semble plus motivé par le rite d'investiture des hommes d'État français que par l'urgence de signifier un changement de donne¹.

L'étape marocaine fut au contraire un symbole de continuité. Les inégalités sont toujours aussi criantes, la corruption aussi étendue. L'affairisme franco-marocain prospère, la mainmise d'Hassan II perdure. Mais le régime bénéficie de la comparaison avec son voisin algérien. Comme on note des améliorations dans le domaine des droits de l'homme (on partait de très bas), la visite de Jospin a donné lieu à force de congratulations. Espérons qu'elles ne seront pas trop cher payées. On aimerait y voir plus clair, notamment, dans les opérations de reconversion de la dette contre « *investissement* ».

Mêmes congratulations au Sénégal, où le régime Diouf, vermoulu de corruption, file un mauvais coton². Il mène une guerre sans merci contre la rébellion casamançaise. Mais Diouf fait partie de l'Internationale socialiste, et le Sénégal est devenu un pivot du dispositif militaire français, rhabillé d'interafricanité. Au diable les Casamançais !

Au Mali, enfin, où la démocratie connaît une grave crise de nature politique, un soutien trop ostensible au parti en place, celui d'Alpha Konaré, risque de dégrader un peu plus la situation. Cela minerait le terrain du « codéveloppement » annoncé.

1. Pour cause de loi Toubon, on n'ose écrire un *new deal*.

2. Cf. le Dossier noir n° 10, *France-Sénégal, La vitrine craquelée*, L'Harmattan, 1997. Disponible à *Survie* (45 F, port inclus).

Notre ami Déby

Au Tchad, la Françafrique couleurs kaki et bleu pétrole a construit, à coups d'élections truquées, un ersatz d'État démocratique autour d'une vieille connaissance des « services », le chef de guerre Idriss Déby¹. C'est un château de cartes. La course aux *royalties* pétrolières achève de diluer le sens de l'État. Les bandes prédatrices ressurgissent, sans qu'on puisse leur opposer autre chose que la force brute : en dernière analyse, celle des troupes françaises qui tiennent à bout de bras le régime.

On a beau habiller Déby en « civil », il reste un assassin et un tortionnaire. Il a traîtreusement fait abattre les rebelles sudistes avec lesquels il venait de signer la paix (cf. *Billets* n° 53). Dans la préfecture de Moundou, la Garde républicaine et les gendarmes, formés par des instructeurs français, continuent leurs assassinats : fonctionnaires, lycéens, passants... Les techniques de liquidation n'ont pas changé : supplice de l'*arbatachar*, noyade, absorption d'acide ou de soude caustique (*N'Djaména Hebdo*, 20/11/1997).

1. Cf. le Dossier noir n° 8, *Tchad, Niger : escroqueries à la démocratie*, L'Harmattan, 1996. Disponible à *Survie* (49 F, port inclus).

Argument

Le dépeçage des Comores achèverait un processus de satellisation des 4 îles dans les réseaux trafiquants de l'Océan Indien. Une certaine Françafrique, de Djibouti aux Seychelles, ne laisse pas sa part au chien (cf. *Billets* n° 52).

Malgré la mobilisation des Comoriens de France, la conférence de conciliation tenue à Addis-Abeba du 10 au 13 décembre a été un échec. Les indépendantistes d'Anjouan ont usé d'un argument-massue : « *L'intégrité territoriale des quatre îles des Comores telle que reconnue par l'ONU n'existe plus depuis le retrait de Mayotte* », dont le président Giscard a accepté le ralliement à la France. Les putschs de Bob Denard ont achevé de ruiner l'État comorien. Une ruine symbolisée par la « gouvernance » de l'actuel président Taki.

Il faudra bien que les Comoriens se ressaisissent de leur histoire.

Alibi

Les préparatifs d'une force africaine de maintien de la paix, menés en principe conjointement par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, ne sont pas exempts d'arrière-pensées.

Chacun des parrains pousse à la formation de contingents chez ses alliés et « homophones ». D'autre part, le stockage des armes lourdes et autres équipements d'intervention donne lieu à une édifiante divergence franco-britannique.

Londres voudrait que ces matériels soient confiés aux Nations unies. Paris propose d'en assurer le gardiennage dans ses propres bases (*L'autre Afrique*, 19/11/1997). Le dispositif militaire français en Afrique trouverait ainsi, miraculeusement, un justificatif pacificateur. Sauf qu'à rester sous abri français, ces matériels pourraient aussi bien être stockés à Tarbes : l'envoi d'un équipement lourd d'intervention n'est pas à 4 ou 5 heures près.

Plaintes

Chassé de Brazzaville par le général Sassou N'Gesso, l'ex-Président congolais Pascal Lissouba a porté plainte contre Elf au Tribunal de grande instance de Paris pour complicité de destructions et d'homicides (5 000 à 15 000 civils), actes de terrorisme et association de malfaiteurs. Il accuse Elf d'avoir financé une guerre civile dont il estime le coût, pour le camp N'Gesso, à plus de 100 millions de dollars. Il demande l'examen de la comptabilité d'Elf, et notamment de sa banque très privée, la Fiba. Une plainte bien épineuse.

Lui aussi largement soudoyé par Elf, Lissouba connaît parfaitement les circuits financiers de la corruption (*Libération*, 26 & 28/11/1997). Il échangera probablement le retrait de sa plainte contre un gros pactole.

Cela fera encore ça de moins pour les Congolais, qui ne voient guère la couleur des revenus pétroliers. La guerre des concessionnaires de la rente leur aura, au contraire, laissé une capitale en ruines. L'état de Brazzaville évoque Groznyï, ou Berlin en 1945. La première capitale de la « France libre » fait honneur à un demi-siècle de politique franco-africaine !

La plainte congolaise n'émeut guère les bureaux de la Tour Elf et de l'Élysée où s'est décidée la restauration de l'ami N'Gesso. Il faut par contre donner des billes au vainqueur. Nul doute que les contribuables français sera appelé à cotiser au minimum vital de reconstruction de Brazzaville. Leur plainte est inaudible. Et puis, dira-t-on, ce n'est que justice : cette politique de Gribouille est menée au nom de la France, décidée ou cautionnée par un pouvoir démocratiquement élu. Peut-être pas pour ça ?

Afrique Info : déjà le numéro 2

Afrique Info, joli mensuel complémentaire de *Billets d'Afrique*, paraît le 15 de chaque mois. Tout en gardant une rubrique sur les relations politiques franco-africaines, il élargit ses horizons à des sujets culturels et historiques.

Dans *Afrique Info* également, des Africains expliquent les événements qui traversent leurs pays, et la réalité de leur vie en France, s'ils y séjournent ou habitent.

Par la qualité et la diversité de ses informations, *Afrique Info* espère contribuer à une prise de conscience citoyenne sur l'Afrique.

Afrique Info, c'est aussi une mise en page aérée, des illustrations et un langage simple.

Disponible par abonnement à *Survie*-Paris (80 FF/an), *Afrique Info* est également en vente au numéro dans tous les relais *Survie* (7 FF).

Chers Émirats

Nous avons déjà relevé cette incongruité : les Émirats arabes unis (EAU) sont devenus le plus proche allié de la France, grâce à un accord de défense sans équivalent. Les raisons n'en sont pas la sympathie exceptionnelle du peuple français envers les 2 300 000 Émiriens, au demeurant fort honorables : elles se nomment pétrole, Mirage, chars Leclerc, rivalités franco-américaines. Cela suffit à établir une « *relation stratégique privilégiée* », qui obligerait l'armée française à combattre au côté de son homologue émirienne.

Les ventes d'armes françaises aux EAU se montent, depuis 1993, à plus de 50 milliards de FF. Dans ce genre de marchés, les bakchichs (10 % minimum) arrosent aussi les décideurs politiques du pays vendeur. L'affaire des six frégates vendues à Taiwan, pour 16 milliards de FF, illustre ce multi-graissage des circuits de décision, où faisait merveille le lubrifiant Elf¹. Ça gicle un peu sur les beaux costumes de l'ancien ministre Roland Dumas².

Tout ceci aide à comprendre par quels processus la France se retrouve attachée au Gabonais Omar Bongo ou au roi Hassan II, pourquoi elle fait des mamours aux dictatures nigériane et birmane, etc. Des alliances sans racines, sujettes aux changements de cap mercantiles et politiques.

Ce genre de navigation au radar, largement immergée, est à haut risque : l'alliance dans Eurodif avec le shah a été suivie de dix ans de chantage iranien ; on n'a pas fini de régler les factures des liaisons occultes avec Habyarimana, Mobutu, ou la junte algérienne.

Mi-décembre, Jacques Chirac a rendu durant deux jours une visite officielle politico-commerciale aux EAU. Voici deux décennies, il faisait en tant que Premier ministre le même exercice auprès de Saddam Hussein. Qui s'est senti pousser des ailes de mirage, et un cœur de réacteur atomique.

1. Cf. le reportage très documenté de *L'Express* du 18/12/1997, *Les dessous d'un marché d'armes*. Certes, l'un des principaux circuits de financement occulte d'Elf est éventé par l'enquête de la juge Éva Joly. Mais il existe assez de paradis fiscaux pour en rétablir d'autres.

2. Cf. *Billets* n° 53, *Carrefour*. On notera la suprême élégance de Roland Dumas envers son amie incarcérée : « *Quant à savoir pourquoi Mme. Deviers-Joncour aurait reçu autant d'argent, ce n'est pas mon affaire* » (entretien à *L'Est Républicain*, 06/12/1997).

Barbouzes de conserve

Yves Bonnet, ancien directeur de la Direction de la surveillance du territoire (DST) de 1982 à 1985, ex-député UDF, est un fervent lobbyiste des régimes algérien et irakien. Un transfuge algérien l'a accusé implicitement d'avoir reçu une « valise » de 500 000 FF (*Billets* n° 53). Bonnet dément vigoureusement.

À l'Association pour le développement des relations franco-arabes (Ardaf), réputée active en barbouzerie, il a connu Jean-Michel Beaudoin, ancien chargé de mission à la mairie de Paris aux engagements politiques très droitiers. Avec Pierre Bonnet (frère d'Yves) et un repris de justice, Bruce Allet, Beaudoin a entrepris de commercialiser un conservateur alimentaire miracle, « Conserver 21 ». Ce projet, promu par Yves Bonnet jusque dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, s'est avéré une escroquerie. Entre-temps, 80 millions de francs ont été « exfiltrés », probablement vers une société *off-shore* au Luxembourg. Mis en examen par la juge Laurence Vichnievsky, Allet prétend qu'Yves Bonnet et son ami Beaudoin utilisaient ce projet pour des opérations de services spéciaux (*Libération*, 28/11/1997).

Si c'est vrai, cela veut dire que les méthodes barbouzo-commerciales de Foccart ont fait des émules. Si c'est faux, on n'est pas très rassuré sur les processus de sélection des patrons des « services » français.

L'AMI qui ne vous veut pas du bien

Depuis 1992, un Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) est en discussion à l'OCDE. Les négociations sont menées en l'absence de tout débat public. Les Parlements nationaux ne sont pas informés.

Le but de cet AMI est de supprimer tout vestige de contrôle et toute forme de barrières à la mobilité des capitaux. Encore marqué du sceau « Confidentiel », le projet d'accord vise à éliminer les limites existantes aux droits des investisseurs privés - lesquels pourraient attaquer auprès d'un tribunal ad hoc les États récalcitrants.

Sont directement visées les législations nationales qui encadrent les investissements étrangers et les soumettent à des conditions d'intérêt public : salaire minimum, âge minimum, conditions de travail, emploi de main d'œuvre locale, freins au rapatriement des bénéfices, exigences écologiques, etc.

Bref, l'ultime assaut néolibéral contre la capacité des pouvoirs démocratiques à édicter des règles protégeant les populations qui les ont élus. Un fantasme de dérégulation absolue, qui menace aussi bien les sociétés du Nord que du Sud (*Observatoire de la mondialisation*, 02/12/1997). Qu'en pense la « majorité plurielle » ?

Fleurs

Cela valait mieux qu'un bon point : en un mois, trois décisions marquent des avancées dans la lutte contre la corruption et l'impunité - mamelles des dérives franc-africaines.

Le ministre de la justice Elisabeth Guigou, rompant avec les labyrinthes mitterrandiens, a décidé d'accorder des moyens décents aux juges anti-corruption (dont le duo Joly-Vichnievsky). Les demandes d'entraide judiciaire internationale ne sont plus refusées. La France pourrait finir par céder le bonnet d'âne à la Grande-Bretagne : le parapluie de la City abrite bien des paradis fiscaux.

Paris n'a pas rechigné à signer la « *convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales* », mise au point par l'OCDE. Le texte a encore des failles, mais c'est un début. Il est complété par un amendement voté par l'Assemblée le 3 décembre, interdisant la déductibilité fiscale des pots-de-vin (*Libération*, 18/12/1997). Nous avons dénoncé en 1993 cette déductibilité pousse-au-crime, lors d'une campagne contre la corruption menée avec *Agir ici*.

Enfin, le secret-défense pourra plus difficilement être invoqué pour camoufler les magouilles du pouvoir : une commission indépendante pourra être saisie par les juges.

Bons points

* La justice suisse s'apprête à rendre aux Philippines 500 millions de \$ volés par l'ancien dictateur Marcos. Un juge belge, Claude Leys, enquête jusqu'à Kinshasa sur la fortune de Mobutu et de son entourage. À quand un zèle aussi intrépide de la justice

française sur les milliards volés par les Duvalier, Mobutu, Houphouët, ou Moussa Traoré ?

* À l'initiative des eurodéputés Daniel Cohn-Bendit et André Soulier, la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen a procédé à deux jours d'audition sur les massacres en Algérie. Les thèses du régime algérien ont été mises à mal. Daniel Cohn-Bendit est aussi le rapporteur de l'accord d'association économique en discussion entre l'Algérie et l'Union européenne...

* La France a fini par rallier sans réserves le processus d'Ottawa contre les mines anti-personnel. Contrairement aux USA, elle faisait partie des 125 pays qui, le 4 décembre, ont conclu le traité d'interdiction dans la capitale canadienne (voir *Ils ont dit*). Reste à éliminer le stock français (1 400 000 mines) et à participer au désamorçage des 100 millions de mines disséminées de par le monde.

* Le socialiste Paul Quilès, ex-ministre de la Défense, a présenté le 2 décembre aux députés de la commission de la Défense, qu'il préside, une communication visant à accroître le rôle du Parlement en matière d'intervention des forces armées françaises. Il souhaite « *l'urgente remise à plat du dispositif juridique sur lequel les interventions extérieures sont fondées ou justifiées* ». En Afrique notamment, où l'Assemblée se perd dans la kyrielle des accords et protocoles de coopération militaire ou de défense, en partie secrets (*Libération*, 03/12/1997). Enfin un sursaut démocratique ?

* La générosité conserve. À 86 ans, l'ancien sénateur de Saint-Pierre et Miquelon Henri Claireaux a encore la pêche. Il continue de militer pour l'amélioration des bateaux des pêcheurs artisanaux : ceux-ci, environ 10 millions dans le Tiers monde, contribuent à nourrir plus d'un milliard de personnes.

Fausse note

* Le Parti socialiste a rajeuni son Bureau... sauf aux relations internationales. On y a reconduit Pierre Guidoni, vestale des errements mitterrandiens.

(Achévé le 21/12/1997)

ILS ONT DIT

« Ensemble, nous sommes une superpuissance ». (**Jodie WILLIAMS**, coordinatrice de la coalition mondiale pour l'interdiction des mines anti-personnel, co-récipiendaire du Prix Nobel 1997. Discours devant la conférence d'Ottawa, qui a réuni les 3 et 4 décembre les 125 pays décidés à signer le traité international anti-mines. Cité par *Afrique-Express* du 04/12/1997).

[*Ni les États-Unis, ni la Russie, ni la Chine n'adhèrent pour le moment au traité. Mais Jodie Williams a raison : inconcevable il y a 15 mois, ce rassemblement de 125 pays sous la pression de l'opinion publique mondiale révèle une nouvelle forme de « superpuissance ». C'est aussi un magnifique succès de la diplomatie canadienne.*]

« Nous n'avons pas le droit d'accepter qu'il y ait désormais deux façons de lutter contre le sida : en traitant les malades dans les pays développés, en prévenant seulement les contaminations dans les pays du Sud [...]. Devant vous, je veux prendre solennellement l'engagement d'y contribuer de tout le poids de mon pays ». (**Jacques CHIRAC**, discours du 07/12/1997 devant la X^e Conférence internationale sur le sida en Afrique, à Abidjan).

[*Le « poids » de la France (un PIB de 8 000 milliards de FF) n'est pas si petit qu'un tel engagement soit insignifiant. Il y a urgence, et nous pensons que ce combat restituerait un peu d'humanité à la planète. Mais on doit rappeler la maxime chiraquienne préférée : « Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent ». Aussi aimerait-on que son propos soit réarticulé et budgétisé par le gouvernement.*]

« J'affirme n'avoir eu aucun contact, ne serait-ce que téléphonique, avec les responsables d'Elf entre août 1992 et octobre 1997 ». (**Sassou N'GUESSO**, ancien et nouveau Président du Congo-Brazza, cité par *Libération* du 19/12/1997).

[*Sassou s'est aussi, pendant 5 ans, abstenu de respirer...*].

« Le Premier ministre [éthiopien] Meles et l'OUA ont fait un pas important dans le processus d'apprentissage à partir des erreurs passées : ils ont proposé de réunir un comité international d'éminentes personnalités pour étudier la récente violence génocidaire ; pour examiner la réponse de la communauté internationale ; et pour envisager comment prévenir dans le futur de tels désastres humanitaires [...]. J'inaugure ce processus ici aujourd'hui en reconnaissant que nous - la communauté internationale - aurions pu être plus actifs dans les premières phases des atrocités au Rwanda, en 1994, et les nommer pour ce qu'elles furent, un génocide ». (**Madeleine ALBRIGHT**, Secrétaire d'État américain, discours à Addis Abeba devant la Commission économique pour l'Afrique, 09/12/1997).

[*La ministre fait directement allusion aux consignes transmises aux diplomates américains en avril-mai 1994 : ne pas employer le mot « génocide », pour que les États-Unis, échaudés en Somalie, ne soient pas contraints d'envoyer leurs boys à Kigali... Répercuté au Conseil de sécurité de l'ONU, cet atermoiement fut la principale cause du crime de « non-assistance à population en danger » commis par la communauté internationale.*]

La France suivra-t-elle spontanément ce processus d'aveu avant que d'« éminentes personnalités » ne la mettent en face de ses fautes ?].

« [...] Bien que cela ne relève pas de sa compétence, la commission [*d'enquête du Sénat belge sur le génocide rwandais et le massacre de 10 Casques bleus belges*] pense qu'il y aurait lieu d'examiner de plus près le rôle joué par la France avant, pendant et après les événements. [...]

Le Sénat de Belgique a évalué, au cours d'une enquête critique, la participation belge à la mission de paix de la MINUAR au Rwanda. [...] Il est indiqué que chacun des pays qui ont été, d'une façon ou d'une autre, associés aux événements du Rwanda, et les Nations unies elles-mêmes, fassent une analyse et une évaluation approfondies. Aussi le Sénat belge demande-t-il aux parlements des différents pays d'examiner ce problème [...] ». (Rapport adopté à l'unanimité par la commission sénatoriale, le 07/12/1997).

[*Que pense le Parlement français d'une demande aussi inconvenante ? Qu'il faut la noyer à l'eau de Vichy ?*]

La crédibilité de l'ONU est aussi mise à mal par ce rapport du Sénat belge, qui pointe de graves manquements. Le Secrétaire général d'alors, Boutros Boutros-Ghali (nouvelle porte-drapeau de la Francophonie), et celui d'aujourd'hui, Kofi Annan (qui dirigeait alors les opérations de maintien de la paix) « portent une responsabilité dans ces manquements ». Quant au représentant spécial de Boutros-Ghali à Kigali, Jacques

Booh-Booh, il lui est reproché d'avoir été « totalement passif »].

« Le travail de cette commission [du Sénat belge] est un exercice jamais vu dans les pays européens. D'habitude, l'armée et ses services de renseignement, ainsi que la diplomatie, n'ont aucune connexion avec les citoyens ». (Alain DESTEXHE, sénateur belge, ancien Secrétaire général de *Médecins sans frontières*. Cité par *Le Soir* du 08/12/1997). [*Une fois !*].

« C'est la "démission" du gouvernement belge (décision du 11 avril 1994) et celle du Conseil de sécurité des Nations Unies [...] qui ont causé que des massacres à l'origine politique aient dégénéré en un génocide effroyable : le retrait des casques bleus de la Minuar a laissé libre cours au déchaînement des passions... ». (RP Guy THEUNIS, Père blanc belge. Libre opinion à *La Croix* du 17/12/1997).

[*Guy Theunis est le porte-parole officieux des Pères blancs sur le Rwanda. Son propos, qu'il dit avoir tenu devant la commission du Sénat belge, résume la thèse révisionniste de certains milieux catholiques : il n'y a pas eu de génocide organisé, mais seulement un déchaînement de passions. Pas d'organiseurs, donc pas de coupables... rien que des défailants et des démissionnaires. Puis le retour des missionnaires, comme si, ou presque, rien ne s'était passé*].

« Le fait que le Conseil de sécurité [de l'ONU] exerce un contrôle politique sur la CPI [ou CCI, Cour pénale (ou criminelle) internationale] affaiblirait fatalement la crédibilité de la Cour. Cela permettrait aux membres permanents du Conseil de sécurité de protéger leurs propres ressortissants contre d'éventuelles poursuites. Cela leur permettrait également de protéger des États alliés ou "clients". Nous ne devons pas permettre que la CPI soit subordonnée au Conseil de sécurité qui a laissé Pol Pot impuni ». (Gijs DE VRIES, président du groupe libéral du Parlement européen. *Libération*, 17/12/1997).

À FLEUR DE PRESSE

Politique internationale, L'embrassement de l'Afrique subsaharienne, automne 1997 (Jean-François BAYART) : « Dans l'hypothèse où la France renoncerait à la continuité de sa politique africaine sans réussir, pour autant, à réformer sa coopération, [...] pourquoi [...] ne pas adopter une démarche plus "italienne", économiquement agressive, qui laisserait une part belle aux opérateurs privés et restreindrait l'action publique à une diplomatie de bon aloi ? Une certaine idée de la France en Afrique s'en trouverait, certes, sacrifiée. Mais est-il sûr qu'un tel sacrifice soit à regretter ? ».

[*Un comportement « à l'italienne » correspondrait certes davantage aux capacités de la France. Mais se résigner à agir comme ce qu'on est, une puissance moyenne, ne demande pas seulement de renoncer à une idée, ou à un rang à l'ONU : il y a longtemps que les militaires italiens n'ont plus de prétentions africaines, et le voisin latin a connu une opération « mains propres » qui a disqualifié, par exemple, les pratiques africaines du socialiste Bettino Craxi...]*

Libération, Pas de visa pour le Rwanda, 13/12/1997 (Service étranger) : « *Libération* est interdit de Rwanda. "Avec ce que vous écrivez, il ne faut pas s'en étonner" : à l'ambassade du Rwanda, contrairement à d'autres représentations diplomatiques qui refusent des visas à des journalistes, on a la franchise de reconnaître les raisons du veto. Avec ce refus de visa, notre collaborateur Stephen Smith se trouve empêché de se rendre dans ce pays, qui se range dans la catégorie de ceux pour qui la liberté d'informer est un privilège accordé ou refusé, selon les jours ».

[*Le refus de visa n'est pas forcément dénué de raisons objectives. Le Rwanda n'est pas un pays sûr, et Stephen Smith n'y fait pas l'unanimité : s'il lui arrivait le moindre pépin, le régime aurait un surcroît d'ennuis. Il peut préférer en éloigner la perspective. Il ne manque pas, au Rwanda, de journalistes, d'associations et de relais qui informent plutôt librement sur ce pays, et souvent de manière fort critique.*

Invoquer la « liberté d'informer » à propos de la couverture de l'actualité rwandaise par Libération est plutôt fort de café : depuis juillet 1994, et pour d'obscures raisons, ce journal et son Monsieur Afrique mènent une entreprise de propagande scandaleuse contre un gouvernement qui doit gérer l'ingérable, un pays psychiquement explosé - une situation sans précédent historique. Jamais un mot pour les éléments de reconstruction que tous les autres observateurs reconnaissent. Deux lignes maîtresses : pilonnage du régime et diabolisation des Tutsis, ponctuées de dossiers-choc, de désinformation (sur les livraisons d'armes françaises au Hutu power, par exemple) et de censures diverses.

Que cette bataille de l'information corresponde exactement à la stratégie du lobby militaire français pro-Hutu power n'est pas le plus grave. Ce qui est terrifiant, c'est que la majorité des lecteurs hutus de Libération, directs ou indirects, se trouvent confortés dans cette attitude ambivalente que décrit Gérard Prunier : « dans le même temps, ils dénie et justifient le génocide, assimilé à des faits de guerre ». Une attitude qui ne peut que mener tout droit le pays vers un nouvel engrenage génocidaire. Personne n'est sûr que cet engrenage soit évitable. Mais un journal, français au surplus (quand on sait le rôle de notre pays), devrait avoir à cœur d'éviter de jouer les pyromanes].

Le Monde diplomatique, Désarmer les marchés, 12/1997 (Ignacio RAMONET) : « Les paradis fiscaux sont autant de zones où règne le secret bancaire, qui ne sert qu'à camoufler des malversations et d'autres activités mafieuses. Des milliards de dollars sont ainsi soustraits à toute fiscalité, au bénéfice des puissants et des établissements financiers. Car toutes les grandes banques de la planète ont des succursales dans les paradis fiscaux et en tirent grand profit. Pourquoi ne pas décréter un boycottage financier, par exemple, de Gibraltar, des îles Caïman ou du Liechtenstein, par l'interdiction faite aux banques travaillant avec les pouvoirs publics d'y ouvrir des filiales ? [...] »

La liberté totale de circulation des capitaux déstabilise la démocratie. C'est pourquoi il importe de mettre en place des mécanismes dissuasifs. L'un d'entre eux est la taxe Tobin, du nom du Prix Nobel américain d'économie qui la proposa dès 1972. Il s'agit de taxer, de manière modique, toutes les transactions sur les marchés des changes pour les stabiliser et, par la même occasion, pour procurer des recettes à la communauté internationale. Au taux de 0,1 %, la taxe Tobin procurerait, par an, quelque 166 milliards de dollars, deux fois plus que la somme [...] nécessaire pour éradiquer la pauvreté extrême ».

[*On ne peut enrayer la dégradation du politique sans endiguer la corruption et le criminalité financière. Aucune proclamation à leur rencontre n'est crédible si les dirigeants politiques européens entretiennent sur le territoire de l'Union européenne des paradis fiscaux comme le Luxembourg, Jersey, Gibraltar, Monaco, etc. ; si les pays de l'OCDE tolèrent de tels « asiles » dans des îlots des Caraïbes qui ne résisteraient pas une seconde à leur loi, s'ils voulaient l'appliquer. Dans la même logique de dérégulation folle, l'aide publique au développement chute : on ne trouve pas les 80 milliards de \$ qui endigueraient la misère*].

Le Monde, *Outrage à magistrat, monsieur le ministre !*, 13/12/1997 (Paul GARDE) : « On a rarement vu un ministre de la République s'immiscer ouvertement dans une affaire judiciaire en cours et critiquer publiquement, en termes presque infamants, la façon dont la procédure est menée par les magistrats compétents. Une telle attitude serait considérée, avec juste raison, comme attentatoire à la séparation des pouvoirs et constituerait probablement le délit d'outrage à magistrat. C'est pourtant exactement ce que vient de faire le ministre de la Défense, Alain Richard, lorsqu'il a déclaré devant la presse (*Le Monde* du 10 décembre) : « *Nous sommes défavorables à une justice-spectacle et le TPI (Tribunal pénal international de La Haye pour l'ex-Yougoslavie) en pratique une* ». [...]

Il faut rappeler avec force que le TPI [...] est intégré dans le droit français au même titre que les tribunaux nationaux [...] et qu'il appelle la même protection contre les empiètements de l'exécutif. Et à La Haye comme à Bordeaux (quoique sans attendre 50 ans !), on juge des crimes contre l'humanité.

L'accusation de pratiquer une « *justice-spectacle* » n'est pas seulement infamante, elle est absurde [...]. Le principal défaut de ce tribunal, c'est son extrême discrétion [...].

Le gouvernement français se doit de désavouer les attaques irresponsables de l'un de ses membres ».

Le Monde, *Cohabitation d'abord*, 18/12/1997 (Claire TRÉAN) : « Lionel Jospin n'a pas pris la moindre distance avec son ministre de la Défense qui [...] avait engagé publiquement les hostilités avec le Tribunal de La Haye. Comme si la France était en guerre contre le TPI et que cette guerre appelait l'union sacrée, il a rejeté sans état d'âme les reproches de M^{me} Arbour [*procureur du TPI*]. Comme s'il voulait surtout trancher en faveur de la cohabitation, il a fait bloc avec l'Élysée, dans une affaire qui en réalité divise les milieux politiques et choque l'opinion.

[...] M. Jospin a choisi l'invective. Sans une phrase qui témoignât d'une sensibilité au drame de l'ex-Yougoslavie ; sans la moindre allusion à l'enjeu que représente l'avènement d'une justice pénale internationale ; sans un hommage pour le travail de Louise Arbour ; sans un mot conciliant pour les demandes qu'elle adresse à Paris ; sans un début d'explication enfin sur le comportement de la France envers le TPI ».

[Ainsi, ce n'est pas seulement Alain Richard qui a perdu son sang-froid, c'est l'ensemble de l'exécutif qui fait bloc, ou plutôt bunker devant les processus de sanction des crimes contre l'humanité. Comme Karadzic, dans la Bosnie sous contrôle français... Si même un Lionel Jospin, pourtant avisé des ravages de la raison d'État sur le mitterrandisme finissant, adopte un comportement aussi insensé, c'est que l'heure est grave : la construction de la « grandeur française » allait de pair avec l'auto-absolution des crimes. Il faut choisir : rester en puissance un État criminel, ou devenir un État de droit... commun.

Si l'on cherche la grandeur de la France, il ne faut pas forcément écouter une armée vaincue en 1940, avant de « s'illustrer » à Sétif (1945), en Indochine (1946-54), à Madagascar (1947-48), en Algérie (1954-62) et au Cameroun (1957-63) par une litanie enfouie de crimes de guerre et contre l'humanité. Sans parler des complicités rwandaises. Ajoutons, à la décharge des militaires, qu'il s'est toujours trouvé des hommes politiques pour les conduire ou les couvrir dans ces chemins du déshonneur.

Ou bien Lionel Jospin rejoint ce parti-là - qui est aussi celui de l'extrême-droite, influente dans l'armée -, ou bien il accepte un processus où seront égratignés les prestiges de l'actuel président de la République (à propos de Srebrenica) et de son prédécesseur, pour des fautes que le monde entier connaît déjà. Ce ne serait pas une grosse perte, autre que de vanité, ni pire qu'un éreintage par les Guignols. Mais quelle bouffée d'air pur pour les valeurs de la République ! Quelles marges retrouvées pour la diplomatie française !

Un calembour pour décoincer Lionel : la guerre aux TPI, c'est l'Histoire Arbour. Allez : les oreilles dans le sens de la marche !

Deux remarques encore : nous critiquons assez certaines positions du Monde pour ne pas souligner la manière impeccable dont il suit cet enjeu. Et nous avons eu tort d'avoir, un moment, douté de la détermination de Louise « Perle » Arbour].

Rappel de Billets n° 44, 03/1997 : BASIC Reports (Londres), **De nouveaux éléments accusent la France à propos de la chute de Srebrenica**, 11/02/1998 (Andreas ZUMACH) : « Des informations fournies par des témoins oculaires ainsi que des documents internes en provenance des Nations unies et de gouvernements occidentaux [...], indiquent clairement la responsabilité primordiale de la France dans l'autorisation laissée aux Bosno-Serbes de conquérir Srebrenica, zone de sécurité de l'ONU, en juillet 1995. [...] S'en suivit l'exécution de masse de 8 000 habitants musulmans. [...]

Durant l'attaque serbe contre Srebrenica, entre le 5 et le 11 juillet, [*le général*] Janvier [*commandant de la FORPRONU*] refusa cinq demandes, formulées par le détachement local hollandais de la FORPRONU, d'un recours aux avions de l'OTAN pour arrêter l'assaut. [...] Des sources gouvernementales françaises et des officiers de l'ONU stationnés au quartier général de Zagreb durant cette attaque ont dit à *BASIC Reports* que Janvier recevait directement ses ordres par téléphone du président français Chirac : ne pas recourir aux forces aériennes de l'OTAN ».

LIRE

Mehdi Ba, *Rwanda, un génocide français*, L'esprit frappeur, 111 p.

Dans cette nouvelle collection très accessible (à 10 F), une synthèse limpide des responsabilités de la France dans le génocide rwandais. Le chapitre sur l'attentat contre l'avion du général Habyarimana, *Cadavres en série*, mène au plus loin l'enquête sur le versant français de cette ténébreuse affaire - dans l'attente de nouveaux témoignages ou documents.

The Reality of Aid 1997, rapport rédigé par les ONG des pays de l'OCDE (en France : CRID, 14 passage Dubail, 75010-Paris).

La nouvelle édition de ce rapport dénonce la baisse drastique de l'aide publique au développement (- 17 % depuis le Sommet de Rio, en 1992) et l'absence de progrès notables tant en matière de cohérence que d'orientation : les pays les plus pauvres sont encore moins bien servis. Dans cette cacophonie, la France est premier violon. (Le chapitre qui en traite est disponible en français !).